



Evry, le 30 avril 2020

Objet : Protection et soin des personnes âgées en EHPAD et établissements médico-sociaux

Monsieur le Préfet,

Le bilan actuel en Essonne de l'épidémie de Covid-19 pour les personnes âgées est catastrophique : à la date du 27 avril, sur les 879 décès officiels recensés, 490 (plus de la moitié) proviennent des seules EHPAD et encore ne sont pas comptabilisés les décès dans les hôpitaux de gériatrie (Clémenceau à Champcueil) ainsi que les morts à domicile (9 000 au plan national selon le syndicat des médecins MG France).

La situation dans nos EHPAD est dramatique :

- 97 établissements (sur 100) sont touchés par l'épidémie de Covid-19,
- 2 448 résidents ont été dépistés positifs...

53 établissements médico sociaux sont également touchés par le virus

Au 21 avril, l'EHPAD Côteaux de l'Yvette à Bures sur Yvette comptabilisait déjà 24 morts. Il y en a 15 à l'EHPAD Léon Maugé de Verrières le Buisson. 197 décès ont été enregistrés en une semaine...

**Combien faudra-t-il de morts supplémentaires pour que les pouvoirs publics attribuent tous les moyens nécessaires à la protection et aux soins des personnes âgées ?**

Dans votre réponse du 16 avril, vous indiquez que « 2 000 tests de dépistage de type PCR ont été livrés à 15 EHPAD prioritaires du département, pour une première distribution, 48 EHPAD identifiés comme prioritaires pour les prochaines livraisons de tests, d'ici la fin de la semaine prochaine. »

Outre le nombre notoirement insuffisant de tests fournis et leur livraison tardive, quel sera le sort des résidents et des personnels des EHPAD jugés (par qui ?) peu ou pas prioritaires ?

Tous les spécialistes sont unanimes : pour enrayer l'épidémie, il faut tester TOUS les résidents et les personnels de ces établissements et isoler les personnes porteuses du virus. Alors, qu'attendent les pouvoirs publics pour ordonner la production massive de ces tests et organiser le dépistage ? Des laboratoires qui se sont portés volontaires n'ont toujours pas reçu de réponse à ce jour !

Une telle mesure, liée à la distribution de matériel de protection à tous, aurait permis de sauver des centaines de vie. L'exemple de la Corée du Sud est probant à cet égard.

**Les résidents des EHPAD et des établissements médico-sociaux, comme tous les citoyens, ont droit aux soins, à tous les soins.**

Vous affirmez « qu'aucune sélection des malades n'est effectuée dans les hôpitaux du département », tant mieux et heureusement pour les malades hospitalisés si c'est le cas.

Par contre, il n'en est pas de même dans les EHPAD où l'ARS a recommandé le 19 mars de limiter fortement l'admission en réanimation des personnes les plus fragiles. Une étude a montré que le nombre de patients placés en réanimation âgés de plus de 75 ans est passé deux semaines plus tard de 19% à 7% et de 9% à 2% pour les plus de 80 ans et que ces derniers représentaient plus de la moitié du total des décès... Combien dans l'Essonne ont eu l'accès barré à l'hôpital ?

Vous expliquez que la suppression de « 600 lits d'hospitalisation tous services confondus dans les hôpitaux de l'Essonne ne sont pas tous des lits de réanimation ou de soins critiques ». Certes, mais cela en fait quand même un certain nombre notamment dans les hôpitaux d'Arpajon, Dourdan et de Juvisy ! Et ces 600 lits tous services confondus supprimés font cruellement défaut dans nos hôpitaux pour accueillir correctement tous les malades, atteints ou non par le Covid-19. A la date du 30 avril, 1 172 patients atteints du Covid-19 étaient hospitalisés et 153 en réanimation.

Comme le déclare l'Union Confédérale des Retraités FO, l'annonce d'un probable déconfinement le 11 mai prochain sans déploiement de mesures de protection spécifiques à l'adresse des 18 millions de retraités et de personnes âgées, physiologiquement les plus vulnérables au Covid-19, met à nouveau en danger les retraités les plus fragiles. Le choix du Président de la République d'en appeler à la responsabilité individuelle de chacun est l'aveu que les moyens de se protéger (masques, gel hydro-alcoolique, gants, tests...) ne seront pas fournis par la puissance publique.

**Pour toutes ces raisons, nous exigeons MAINTENANT et pas après le 11 mai :**

- que tous les personnels en EHPAD, en maison de retraite, en soins à domicile auprès des personnes âgées bénéficient des moyens de protection en quantité suffisante (masques particuliers FFP2, gel, surblouses...)
- qu'un dépistage systématique soit mis en œuvre pour tous ces personnels et les personnes âgées dont ils ont la charge afin de prendre toutes mesures préventives qui éviteront la propagation de l'épidémie
- que les résidents en EHPAD, en maison de retraite et autres structures d'accueil, ainsi que les personnes en perte d'autonomie à domicile, bénéficient du même accès aux soins et de la même qualité de prise en charge que les autres patients touchés par le virus et qu'ils puissent être hospitalisés lorsque leur état de santé le nécessite comme le demande le Conseil de l'Ordre des Médecins.
- que les médecins puissent avoir libre accès dans les EHPAD publics ou privés à la demande des résidents, de leur famille ou du personnel soignant
- que l'ARS assume des contrôles sanitaires réguliers dans tous les établissements du département accueillant des personnes âgées

Dans l'attente des nouvelles mesures à prendre d'une urgence vitale, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Bureau de l'UDR FO

Daniel ROUSSEAU  
président de l'UDR FO 91

Jacques VEILLON  
secrétaire de l'UDR FO 91

Jean PETILLON  
trésorier de l'UDR FO 91

correspondance : [udrfo.91@gmail.com](mailto:udrfo.91@gmail.com) 06 25 70 28 03

Copie à l'ARS et au Conseil Départemental